En application de la loi n° 82-213 du 2/03/1982 le présent acte a été déposé à la préfecture de Nanterre le ______2 1 DEC. 2016

et publié le ...2..1. DEC...2016...

Le Directeur Général Adjoint des Services

he

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal:

Objet: Approbation de la convention de cohabitation intergénérationnelle avec l'association Héberjeunes

Séance du 15 décembre 2016 Convocation du 9 décembre 2016 Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents:

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés:

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent, Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet, Mme Catherine Lequeux par Jean-Louis Oheix, M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt, M. Jean-Jacques Campan par Mme Claude Debon

Etaient absents:

M. Thierry Legros, M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebyre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2016

<u>OBJET</u>: Approbation de la convention de cohabitation intergénérationnelle avec l'association Héberjeunes

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Roselyne Holuigue-Lerouge,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération du 23 mai 2013 relative à l'approbation de la convention de cohabitation intergénérationnelle avec l'association Héberjeunes,

Considérant la demande de soutien au dispositif par l'association Héberjeunes,

Considérant le souhait des Scéens à travers « Parlons ensemble de Sceaux » de renforcer la solidarité intergénérationnelle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (3 abstentions : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem)

APPROUVE la convention de cohabitation intergénérationnelle avec l'association Héberjeunes.

Et ont signé les membres présents

Milipe Dun

Pour extrait conforme

le maire